LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Tourcoing s'est réuni avant-hier soir, à neuf heures.

Peu de monde dans la partie réservée au public.

M. Dron, député-maire, préside.

M. Rollin, est nommé secrétaire.

Le Conseil s'occupe tout d'abord des dépenses imprévues qui s'élèvent à 11.657 fr.50 pour 1913.

Pour 1914, 7.009.95 ; approuvé.

Marchés divers

Les conseillers municipaux autorisent M. le Maire à passer divers marchés relatifs à la police municipale, au théâtre, à l'école des Beaux-Arts, à la Condition publique, à l'abattoir ; au Patronage du Congo, à l'hôtel de Ville et aux cabinets isolatrices pour les élections.

Condition publique

Le Conseil Municipal autorise M. Vandenbunch, à continuer la fourniture des toiles d'emballage pour la Condition Publique.

Jury criminel

Le Conseil Municipal nomme ensuite les délégués du Conseil Municipal pour la confection des listes pour jury criminel. Sont nommés : MM. Brassart et Bouche, pour le canton Sud ; MM. Willaeys et Heulle, pour le canton Nord ; et MM. Duthoit et Courtois, pour le canton Nord-Est.

Conseil des Prud'hommes

Sont nommés délégués pour la revision des listes électorales pour le Conseil des Prud'hommes : MM. Parsy et Vol-Calleau.

Les sapeurs-pompiers

M. le maire de Tourcoing a pris dernièrement un arrêté relatif à la sécurité des théâtres, cafés-concerts et cinémas.

Au nombre des prescriptions, il en est une qui impose dans toutes ces salles et pour chaque représentation, un service d'incendie et de police aux frais des propriétaires exploitants. De là la nécessité d'augmenter le nombre des pompiers volontaires.

Sur la demande de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'augmenter de 14 hommes, l'effectif des volontaires, qui est déjà de 10 hommes. Ces volontaires, outre ce qui leur sera donné par les exploitants des théâtres, cafés-concerts ou cinémas, recevront une allocation annuelle de 30 francs.

Pour pouvoir être engagé, il faut avoir 45 ans-au plus, jusqu'à 60 ans.

Après s'être occupé de l'assurance contre les accidents de travail des contremaîtres et maîtresses d'atelier, à l'Ecole publique, de la taxe sur les voitures automobiles et du bail à passer au sujet des bureaux d'octroi bâtis sur les terrains du chemin de fer, les conseillers municipaux traitent la question des employés de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing

Des difficultés s'étant élevées entre la Ville de Tourcoing et la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, au sujet de l'interprétation de l'article 10, de la convention en date des 16 et 18 mars 1905 passée entre la Ville et la Compagnie, le Conseil de Préfecture reconnut en 1912, le bien-fondé des prétentions de la ville.

La Compagnie s'est pourvue au Conseil d'Etat, contre l'arrêté dudit Conseil.

Depuis lors, la Compagnie a exprimé le désir qu'il fut tenu compte de l'état de fait qui est résulté de l'incorporation d'un supplément de personnel à l'occasion de l'Exposition de Roubaix en 1911 et de l'importance prise par le service des cars ouvriers qu'elle lui semble difficile d'assurer au moyen des auxiliaires prévus dans la Convention du mois de mars 1905.

La Ville de Tourcoing pour mettre fin à cette situation embarrassante et permettre de régulariser la situation d'une notable partie du personnel, s'est mise d'accord avec la Compagnie pour apporter à l'article 10, les additions et rectifications jugées nécessaires.

Dans ces additions ou rectifications, dit M. Dron, ont tient compte, dans la mesure du possible, des revendications du personnel.

Le Conseil municipal prend à ce sujet les délibérations suivantes :

Le Conseil réuni le 28 février 1914, accepte la modification à l'article 10 de la Convention des 16-17 mars 1905 avec la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, telles qu'elles sont inscrites au projet rectificatif de convention annexe à la présente délibération et donne au maire, le pouvoir de la signer. »

Les lois sociales

M. le Maire entretient ensuite le Conseil des Conditions d'application des lois nouvelles d'assistance des femmes en couches et aux familles nombreuses. Les instructions venues tardivement ont retardé la confection des listes. Les cas d'urgence seront examinés.

Le Conseil a voté pour l'assistance des familles nombreuses, le maximum légal d'allocation mensuelle, soit 7.50. 437 familles environ seront assistées.

La Ville contribuera à la dépense pour 21 175 francs.

Passage supérieur du Tilleul

Une difficulté nouvelle vient de surgir au sujet de l'emprunt de 1.800.000 francs, voté pour la création du passage supérieur du Tilleul. Les sociétés de garantie sur les marchandises et les voyageurs ne peuvent être parées qu'en 1915, et n'être versées qu'en 1916, la Caisse des dépôts veut, pendant ce temps-là, une garantie ferme de la ville, pour payer les intérêts et annuités d'amortissement.

Le Conseil s'engage à voter, comme c'est prévu, des centimes additionnels.

Quelques vœux sont émis.

La séance est levée à onze heures quinze.

AUTOUR DE LILLE

FACHES-THUMESNIL

Au Cercle Horticole. — Samedi soir, à 8 heures, les membres de la commission du Cercle Horticole se sont réunis en leur siège, 20, route d'Arras. Après lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

M. R. Trédola, président, donne quelques détails sur l'achat des graines et leur distribution gratuite aux membres.

L'adhésion de plusieurs membres est acceptée par la commission. Disons en passant que le nombre de sociétaires est à ce jour de 78.

Après différentes explications entre les commissaires, il est décidé que l'assemblée générale aura lieu le dimanche 5 avril, à 5 heures du soir, au siège, et que cette assemblée sera suivie d'une brillante tombola gratuite offerte aux sociétaires présents.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que les principaux lots seront fournis par la maison Delmaille, horticulteur à Thumesnil, et par d'autres donateurs. D'ailleurs, nous

PHALEMPIN

Les perfides insinuations d'un barbier de mauvaise foi. — A propos des travaux de la rue de la Tranquillité, dont une partie seulement a été soumise à l'approbation du Conseil municipal, à la séance du 22 février, le désopilant barbier qu'aucun salon de coiffure extra-muros nous envie, malheureusement ! se livre, dans le dernier numéro de la « Petite Gazette », à de nouvelles et naturellement stupides attaques contre notre municipalité, — qui s'en f...iche d'ailleurs, et avec juste raison.

Personne ne prend au sérieux les ragots de ce Figaro halneux. Et nous-même lui aurions laissé pour compte des grossières idiolies s'il ne s'était permis d'insinuer de perfides calomnies à l'adresse de notre municipalité et de nos édiles, avec la plus cynique mauvaise foi.

L'ancien propagandiste de collectiviste Mullier, aujourd'hui collaborateur d'un organe clérical, écrit, au sujet de ces travaux en question de la rue de la Tranquillité :

« On a fait pour 2.115 fr. 85 de travaux, soit un reliquat de 1.357 fr. 75 dont il n'a pas été parlé au Conseil. A quoi la commission des travaux a-t-elle employé cette somme ? »

Et plus loin :

« Un vieux conseiller, dégoûté des turpitudes de l'administration, nous disait il y a quelque temps, il est un chapitre sur lequel vous ne portez pas assez votre attention, c'est celui de la voirie ; là, et j'en ai la preuve, on peut y faire le fourbi ».

Quel fariaud, que cet individu !

Comment, voilà un vilain oiseau qui prend copie de toutes les délibérations du Conseil municipal ;

Qui sait que le travail proposé à la rue de la Tranquillité comprenait une partie seulement de remaniement de la chaussée et des bordures de trottoirs ;

Que la dépense prévue s'élevait à 3.473,60 ainsi répartie :

Achat de pavés, bordures, main d'œuvre, etc.	3000 00
Transporte	340 00
Honoraires de l'agent voyer	133 60
	3473 60

Que cette dépense était couverte par les ressources suivantes :

Fonds libres provenant de la vente du presbytère	2633 60
Souscriptions volontaires pour transports, Delcroix, Desmazières et G. Chantiez	340 00
Secours du département	500 00
	3173 60

Que l'adjudication des travaux n'ayant pu avoir lieu par suite des exigences des entrepreneurs, la commune a été autorisée à traiter de gré à gré avec divers entrepreneurs qui ont accepté les prix du devis primitif ;

Que par conséquent on travail s'est fait avec régularité et économie ;

Qui sait pertinemment que ces 2.115 fr. 85 qui ont été approuvés par le Conseil municipal ne représentent **qu'une partie seulement** des travaux de cette rue : **les pavés uniquement** ;

Et il viendra, cet homme intègre, demander à tous les braves gens qui sont à la municipalité et au Conseil municipal : « Qu'avez-vous fait du reliquat de 1.357 fr. 75 ? »

C'est tout juste si, se souvenant des mésaventures d'un sien ami diffamateur devant dame Thémis, l'an dernier, il n'accuse pas nos édiles d'avoir mis cette somme dans leurs « profondes ».

Le barbier a frisé, jusqu'alors, bien des reines. Et matin, ne veut pas se risquer à « friser la correctionnelle ».

Il se contente d'insinuer, calomnieusement.

Sacré Tartufe !

Non point pour satisfaire votre curiosité, mais pour édifier les bons ouvriers que vous voulez tromper, nous vous répétons que les 2.115 fr. 85 qui ont été approuvés par le Conseil municipal le 22 février ne représentent **le prix que des pavés.**

Et qu'à le prochaine séance, lorsque le pavé aura rempli toutes ses obligations et que les travaux seront complètement terminés, un rapport sera fourni sur les dépenses qui constituent le reliquat de 1.357 fr.75.

A ce moment-là, la coquetuche de la rue des Reines aura beau jeu pour voir s'« il y a du fourbi ».

C'est tout de même roide de voir d'honnêtes personnes comme MM. Desmazières et ses collègues du Conseil municipal être suspectées par un pistolet de cette espèce !

ARMENTIERES

Emprunt de 2.800.000 francs. — Autorisé par la loi du 22 juillet 1886. — 55e tirage du 2 mars 1914. — Liste des numéros sortis pour le remboursement des 90 obligations :

35	313	329	351	390	659
839	1.055	1.148	1.167	1.178	1.367
1.401	1.416	1.467	1.513	1.525	1.554
1.813	1.854	1.866	1.890	1.900	1.959
1.973	2.052	2.095	2.200	2.339	2.417
2.460	2.466	2.566	2.664	2.728	2.761
2.983	3.005	3.010	3.058	3.126	3.152
3.197	3.200	3.238	3.247	3.324	3.336
3.405	3.432	3.472	3.570	3.611	3.630
3.643	3.657	3.695	3.727	3.732	3.757
3.779	3.910	3.931	4.020	4.400	4.410
4.472	4.713	4.731	4.765	4.783	4.823
4.872	4.888	4.902	5.011	5.024	5.031
5.185	5.247	5.288	5.371	5.571	5.629
5.654	5.665	5.708	5.828	5.965	5.992

Les numéros sortis indiqués dans la liste ci-dessus, sont payables par 500 francs à partir du 1er avril 1914, et les coupons à raison de 8 fr. 75 sans retenue d'impôts : à Armentières, à la Recette Municipale, Mairie ; à Paris, chez M. A. F. Oppenheim, 6, rue du Port-Mahon ; à Lille, au Crédit du Nord, 6-8, rue Jean-Roisin ; à Bruxelles, chez M. F. M. Philippson, 44, rue de l'Industrie.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs, et qui n'ont pas été présentés au remboursement :

67 (54)	444 (54)	821 (54)	1.081 (54)	
1.245 (54)	1.560 (54)	1.563 (54)	2.025 (54)	
2.761 (54)	2.998 (52)	3.091 (54)	3.173 (54)	
3.430 (54)	3.913 (54)	3.945 (54)	4.281 (54)	
4.384 (54)	4.388 (54)	4.455 (53)	4.676 (54)	
4.741 (54)	4.792 (54)	4.962 (54)	5.753 (54)	
5.774 (54)				

Les chiffres placés entre parenthèses indiquent les tirages auxquels les numéros appartiennent.

Les obligations sorties ne produisent plus d'intérêts à partir du jour fixé pour le remboursement.

LESQUIN

Hier, au concert de l'Union Orphéonique, M. Leleu, violoniste, nous a montré ses qualités de chanteur et de virtuose. Mlle Emilia Carpentier, forte chanteuse, fut très applaudie dans plusieurs œuvres, dont l'Adieu, paroles d'Alfred de Musset, en première audition, accompagné par l'auteur, M. Gilbert Morrie, qui fera ensemble aussi, en compagnie de M. Pty, le joli duettiste, une Romance d'un Scherzo. M. Baratto, ténor, réunit toutes les louanges de la dense assemblée, qui se pressait dans la salle. La hautbois de M. Mathieux fut champêtre à souhait. Toutes les éléments ci-dessus énumérés s'étaient en outre joints aux chœurs et à l'orchestre pour l'exécution du conte lyrique « La Colombe », du compositeur Silvio Ludovic Blarens.

En seconde partie, la Sérénade d'Hiver, de Saint-Saëns, fut exécutée avec un délicat souci de nuances. Enfin, le compte Poneau, décide les auditeurs bien plus nombreux. Félicitations aux présidents, MM. Sleichen; Bilmel, Rappes, aux dévoués secrétaire-trésoriers, MM. Hoyaux, Bernard, et à tous les membres du comité.

SECLIN

Avant les élections. — Dimanche prochain 8 mars, à 4 heures de l'après-midi, salle de la société de gymnastique, à Burgault, aura lieu un Congrès.

Ordre du jour : désignation d'un candidat.

HEM

Les accidents. — Henri Pontier, charretier au service de M. Carette-Duburcq, s'est blessé le tibia gauche en culbutant une voiture. 15 jours de repos. — Elise Noncle, 25 ans, bobineuse chez Decurmont, a contracté une entorse à l'épaule droite, au cours de son travail. 10 jours de repos.

LEERS

Chez les Républicains. — L'inauguration de la Ligue Démocratique

M. Alfred Joly, maire de Lannoy, la préside et fait un chaleureux appel à l'Union des républicains »

Les démocrates de Leers avaient répondu en grand nombre à l'appel de leur comité, et, c'est plein d'entrain qu'ils fêtèrent l'inauguration de leur nouvelle ligue républicaine.

C'est à M. Alfred Joly, le vieux lutteur républicain, qui préside depuis longtemps déjà aux destinées de la ville de Lannoy, qu'avait été offert la présidence de la réunion.

A cette occasion, ce bon citoyen fit entendre d'éloquentes paroles, qui firent la meilleure impression sur l'assistance.

Après avoir remercié du cordial accueil qui lui était fait, M. Joly parla longuement de l'organisation républicaine, dit ce qu'il fallait entendre par républicain et ajouta que le parti républicain était ouvert à toutes les bonnes volontés résolument démocratiques.

M. Joly félicita les démocrates de Leers de leur effort d'organisation, les adjura de faire l'union intime et généreuse entre eux tous, dans l'intérêt supérieur de la République.

Après M. Joly, notre ami M. Bétremieux, prit la parole, se dit heureux de succéder à la tribune à l'excellent républicain qu'est le maire de Lannoy, dont il a fait un vif éloge.

Le secrétaire fédéral des ligues républicaines du canton de Lannoy a félicité à son tour les républicains de Leers de leur désir de collaborer à l'organisation des troupes démocratiques du canton et a défini de la plus heureuse façon, l'idéal républicain et le programme de notre parti. C'est, a-t-il dit, par la pratique d'une politique de réformes sociales sagement étudiées et résolument appliquées que la révolution sera prévenue, sorce que rendue inutile. Pour pratiquer cette politique, dans l'ordre, la paix et la liberté, l'union des républicains est nécessaire et aucun concours ne doit être rejeté, pourvu qu'il soit tout entier acquis à la démocratie qui a conscience de ses devoirs, et dont les droits ne doivent pas être méconnus.

M. Leroy, président de la nouvelle ligue, remercie ensuite MM. Joly et Bétremieux, qui se retirèrent, chaudement acclamés des assistants.

LANNOY

Conseil de revision. — Les opérations du conseil de revision ont eu lieu hier. 430 conscrits ont défilé. Sur ce chiffre un tiers a été reconnu bon, un tiers ajourné et le reste réformé.

FLERS

En glissant. — Léon Devisene, 25 ans, journalier chez Fred-Beyer et Cie, a contracté une entorse.

Le Conseil municipal s'est réuni. Le procès-verbal de la précédente réunion est adoptée. Le contrat d'éclairage est renouvelé. Le contrôle de l'Etat est accepté pour l'énergie électrique. Le statu-quo est maintenu en ce qui concerne le téléphone. Le docteur Petit fera payer la rue Jules-Ferry que la commune, éclairera et entretiendra. Le Conseil ordonne les branchements d'éclairage, bameau de la Cousinerie.

L'achat des isoloirs électoraux est décidé. Après le vote de quelques compléments de crédits, par 9 voix contre 6 et 2 bulletins blancs, le conseil décide de réduire de 1 fr. à 50 centimes la subvention par membre aux sociétés de secours-mutuels aux secours réduits.

TOUFFLERS

Le Conseil municipal s'est réuni à l'effet de compléter sa session ordinaire. Après l'adoption du procès-verbal, l'assemblée confirme son désir d'installer une cabine téléphonique après avoir obtenu le devis de l'administration. Le conseil décide une plantation d'arbres vers Néchin, la vente d'une parcelle de terrain, chemin vicinal N° 3, à raison de 20 francs le mètre, et s'occupe, à huis-clos, des questions d'assistance.

LYS

Les accidents. — Henri Dubrunfaut, 41 ans, tisserand chez Lebrogne, s'est fait une entorse à la jambe droite, en glissant. — Alois Callaert, 21 ans, homme de peine à la filature Boutemy, a eu la main droite écrasée entre un brouette et un wagon. 20 jours de repos.

La fraude. — Les douaniers ont arrêté le nommé Roger François, 55 ans, berger à Roulaix, qui tentait la fraude de 135.000 allumettes belges.

NORD

DOUAI

L'assassinat d'Annœullin. — On se souvient de l'incident qui se produisit à la Cour d'assises du Nord, le 28 janvier dernier, au cours d'une poursuite exercée contre le sieur Cliquennois, mineur à Annœullin, accusé d'avoir assassiné sa femme.

Au cours de sa déposition, un témoin, appelé à la demande de la défense, Madeleine Boutry, âgée de 20 ans, demeurant à Annœullin, fut arrêtée en pleine audience, à la suite des réquisitions de M. l'avocat général, et écrouée à la prison sous l'inculpation de faux témoignage, ce pendant que l'un des membres de la Cour, M. le Conseiller Aubron, était commis pour refaire l'instruction.

Cette instruction nouvelle a été close vendredi et Me Escoffier, avocat, qui avait assumé la tâche d'assister Madeleine Boutry dans l'action dont elle était l'objet, a aussitôt déposé une demande de mise en liberté provisoire en sa faveur.

Lundi, la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a tenu une audience spéciale pour examiner cette demande et y a fait droit en accordant la mise en liberté provisoire demandée.

Madeleine Boutry, qui était toujours détenue à la prison cellulaire de Douai, a été mise en liberté à une heure du soir, et est aussitôt repartie pour Annœullin, où un télégramme adressé au Maire avait déjà annoncé sa mise en liberté.

Au Tribunal Civil — Par décret de M. le Président de la République, M. Alexandre Coppin, ancien greffier en chef du Tribunal Civil de première instance de Douai, est nommé greffier honoraire près ledit Tribunal.

Le vestre de Douai. — Pendant le mois de février écoulé, on a enregistré, à l'Abattoir, 146 bœufs, 50 taureaux, 209 vaches, 223 veaux, 918 moutons, 313 porcs et 28 chevaux, soit au total 1893 bêtes de boucherie.

Mouvement de la population.—Pendant le mois de février écoulé, il a été enregistré au bureau de l'Etat civil : 53 naissances, 68 mariages, 4 divorces, 54 décès, 3 mort-nés.

Etat civil. — Naissances. Andrée Décamps, 3, rue Dutille — Marthe Savary, rue des Blancs-Moulons.

Publications de mariages. — Entre : François Jouvenel, mécanicien, Auberchicourt, et Maria Vasseur, cuisinière, Douai. — Louis Bouteloup, clerc de notaire, Douai, et Anne Bourgeois, employée de commerce, Orléans

Mariage. — Entre : Etienne Coquerel, mineur, Douai, et Maria Baross, ménagère, Douai.

Décès. — Roger Defrance, 13 mois, rue d'Anicha, 7 — Célina Ladent, 68 ans, ménagère, épouse de Ferdinand Descampe, rue de Férin, 198.

SOMAIN

Vol. — On a, la nuit, soustrait des piquets et du treillage métallique clôturant le jardin de Mme veuve Lepage.

Préjudice : 5 francs.

VALENCIENNES

Les tramways électriques. — MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, M. l'Ingénieur des Mines, M. Fally, membre de la Chambre de Commerce, et les maires des communes traversées, ont procédé à la réception de la ligne des tramways électriques de Valenciennes à Blanc-Misseron.

Partie par tramway spécial, du point terminus, rue de Mons, ces Messieurs ont été jusqu'à Quiévrechain, où ils ont dressé, à la Mairie, le procès-verbal de réception.

Une brute. — C'est le maçon Louis Perreaux, 33 ans, d'Anzin, qui bourrait son chien de coups de pic dans le ventre. Procès-verbal a été dressé.

Arrestations. — Alcide Boucq, 31 ans, d'Hergnies, chaudronnier à Marly, a été arrêté pour avoir mordu à la lèvre, au point de lui enlever plusieurs centimètres de chair un sieur Joseph Thounard, 32 ans, au cours d'une discussion à l'estaminet Bernard, avenue du Quesnoy.

Théâtre. — Jeudi 5 mars, pour les adieux de la troupe d'opéra-comique, « Roméo et Juliette », opéra en 5 actes, de Michel Carré et Jules Barbier. Musique de Charles Gounod.

FRESNES

Henri Wollie, 32 ans, ouvrier terrassier à la Centrale Electrique, travaillant à une tranchée destinée à recevoir le câble électrique des tramways, lorsque sa pioche rencontra le câble de la Société d'éclairage. Une détonation se produisit et Wollie fut projeté à une assez grande distance. Fort heureusement ses blessures ne sont pas graves.

QUIEVRECHAIN

La nouvelle courait hier qu'un squelette avait été trouvé derrière l'ancienne gendarmerie. Renseignements pris il s'agit tout simplement d'un homme ramassé ivre-mort à ladite place, lequel a reçu les soins d'un pharmacien de la localité.

DENAIN

Le Comité de l'Union Orphéonique municipale a, dans sa dernière réunion, arrêté définitivement au dimanche 29 mars, la date de son concert annuel.

ANZIN

La Municipalité d'Anzin, secondée par la Commission municipale des fêtes, organise pour le 2 août 1914, un grand tir à la cible offert exclusivement aux compagnies de sapeurs-pompiers de la région.

BRUILLE-NOTRE-DAME

Société de Préparation militaire. — Un Comité provisoire fait un appel aux jeunes qui voudraient se préparer au brevet d'aptitude militaire. Une société de Préparation militaire, dont le siège est à l'Ecole des garçons, est en voie d'organisation. Des cours sont ouverts et les jeunes gens peuvent se faire inscrire tous les jours.

CAMBRAI

Voleur repentant et... lugitif. — Il y a quelques jours, un vol de lapins était commis au préjudice de MM. Bretez-Masse et Visse E., contremaître aux Docks et Entrepôts.

Des recherches faites, il résulte que le nommé Vasseur Albert, demeurant à Ste-Olle, contribua à l'accomplissement de ce méfait.

Vasseur, pris de remords sans doute, alla reporter où il les avait pris, plusieurs des lapins dérobés, et cette restitution partielle accomplie, disparut sans laisser d'adresse.

On s'occupe de savoir si Vasseur n'avait pas de complices.

RIBECOURT

Fête patriotique à l'occasion de la 1ère annuelle des Vétérans de Mesnières. — Une belle fête patriotique a eu lieu dimanche à Ribécourt que les Vétérans des Armées de terre et de mer de la section de Mesnières avaient choisi comme siège de leur banquet annuel.

Tandis que les autorités et les élus du canton et de la circonscription ainsi que les maires et adjoints du canton de Marcoing répondaient à l'invitation du dévoué maire de Ribécourt, M. Leriche, conseiller général, les Vétérans venaient en foule à l'appel de leur président, M. Billon.

La commune de Ribécourt s'était coquettement parée pour recevoir ses hôtes, ce n'étaient que guirlandes multicolores, drapeaux, etc.

Après réception des autorités chez M. Leriche, un cortège s'est formé et a gagné la Mairie où ont été servis les vins d'honneur

M. Fernand Leriche a cordialement souhaité à tous la bienvenue. M. Aliez fui a répondu

La remise des médailles a eu lieu ensuite sur une estrade élevée pour la circonstance; elle a été précédée d'un véritable concert donné par les enfants des écoles sous la direction de M. et Mme Sauvage, instituteurs, qui sont parvenus à un résultat qui a émerveillé les auditeurs : ceux-ci n'ont pas ménagé leurs bravos aux petits choristes et à leurs excellents maîtres.

Sont venus ensuite sur l'estrade M. Cagnion, adjoint, à qui M. Alfred Le Roy, député, a remis les insignes de chevalier du Mérite agricole et à qui il a donné l'accolade aux applaudissements de l'assistance.

La médaille de 1870-71 a été remise à Pierre Coupez, Constant Guénard, J.-B. Tournay, Isidore Lesage, Charles Vilmant, Célestin Coupez, Henri Guinet, Désiré Boulanger, Alexandre Belvarge, Louis Lesage, Eugène Carré.

Alexandre Dubos, un enfant du pays revenu récemment du Maroc, a reçu les félicitations des autorités.

A 2 heures, un grand banquet a réuni dans une double salle de bal érigée pour la circonstance, plus de 220 convives.

M. Aliez, sous-préfet, présidait, ayant à sa droite MM. Le Roy, député ; Garin, conseiller général ; Billon, président des Vétérans ; Delobre, conseiller d'arrondissement; le capitaine de gendarmerie Bertrand ; et à sa gauche : MM. le lieutenant-colonel de Mercial, représentant le colonel commandant la 2e brigade d'infanterie ; Hélot, président de la Chambre de Commerce, maire de Noyelles ; Demolon, conseiller général ; Durot, maire d'Hamecourt, vice-président des Vétérans ; Langrand, conseiller général, etc.; les maires et adjoints du canton parmi lesquels MM. Delmotte, maire de Masnière ; Destiers, maire de Marcoing ; Lourdeaux, juge de paix, etc.

Des toasts très applaudis ont été prononcés par MM. Leriche, Alfred Le Roy, député, Aliez, sous-préfet, Billon, président des Vétérans.

En prenant la parole, M. Leriche a tout d'abord présenté les excuses de M. Paul Benazet, sénateur, pour le rétablissement de qui il a exprimé des vœux auxquels l'assistance s'est bien volontiers associée.

La Musique Municipale de Marcoing a joué plusieurs morceaux pendant le banquet. Le soir il y a eu bal et illuminations électriques des rues.

HAZEBROUCK

Aviation. — Nous apprenons que M. Turmeny Octave, demeurant à Hazebrouck, rue de Cassel, va reprendre son entraînement à l'aérodrome Farman à Buc, dans les premiers jours de mars.

— Nous apprenons la mort de Mme Hallynck, épouse de M. Victor Hallynck, tapissier, Grande-Rue de l'Eglise, à l'âge de 68 ans. Mme Hallynck est la belle-sœur de M. Pierre Verbesère, première commis aux hypothèques, et tante de M. Gaston Verbesère, employé à la sous-Préfecture d'Hazebrouck, famille très estimée à Hazebrouck.

Nous présentons à la famille nos bien sincères condoléances.

Accident. — M. Evariste Baelens, âgé de 51 ans, était venu au marché, comme à l'ordinaire, lorsqu'à son retour son cheval prit le mors aux dents par suite du sifflet d'une locomotive. M. Baelens fut projeté sur la chaussée. Il s'est fracturé la clavicule et fait de fortes contusions. Un bon repos lui sera nécessaire.

SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL

Accident. — La nommée Capelle Clémence, âgée de 16 ans, était occupée à échauder des bidons de lait, quand l'eau bouillante se répandit sur la jambe gauche, occasionnant des brûlures étendues à la face antérieure. Le docteur Seinsoen, d'Hazebrouck, lui prodigua les premiers soins et lui ordonna un repos de 15 jours.

DUNKERQUE

Voleur volé. — M. Vandamme, marchand de bestiaux en Belgique, confiait, le 25 février dernier, une vache à René Hooghe, pour la remettre à M. Andries Dechepper à Zande. Hooghe remplit ce mission, reçut 425 francs et passa la frontière en compagnie d'une femme.

Tous deux vinrent s'installer à Rosendaël, rue du Chapeau-Rouge. M. Vandamme retrouva les traces du voleur et avertit le commissaire que Hooghe logeait chez un nommé Spielers.

Le commissaire se rendit chez ce dernier, qui l'informa que Hooghe habitait ailleurs. Pendant ce temps, celui-ci prenait la fuite et remit à son hôte 460 francs. Enfin Hooghe fut retrouvé et porta plainte contre Spielers qui ne voulut pas lui rendre ces 460 francs.

Spielers a été arrêté et conduit au Parquet.

Nécrologie. — M. le docteur Vezien, médecin-major, vient de s'éteindre après une longue carrière toute de dévouement à la démocratie. Il fut de toutes les luttes politiques que les républicains livrèrent à la réaction.

Le docteur Vezien avait été président du Conseil d'arrondissement, président du Cercle républicain.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ROUVROY-NOUMEA

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche sous la présidence de M. Tamboise, maire, à l'effet de désigner les délégués sénatoriaux.

Sont nommés : M. Tamboise, maire ; Lancry et Hermand, adjoints ; Renault, Soille, Moncomble, Dubois, Dorez Louis, Masclef.

BETHUNE

MEURCHIN

La vengeance de l'Italien. — M. Célestin Canives, 42 ans, porion à la fosse N° 6 des mines de Meurchin, avait réprimandé Pastore Théodore, mineur, sujet italien. Celui-ci, vexé des observations qui lui avaient été faites, résolut de se venger. Il se cacha, le soir, derrière une haie bordant un sentier longeant la voie ferrée, attendit M. Canives, qu'il terrassa et frappa avec acharnement. L'Italien avait en main une pièce de fer, il s'en servait comme d'une massue, portant des coups à la tête du porion. A un moment donné, M. Canivet réussit à lui arraper la poignet, l'empêchant ainsi de continuer à le maltraiter. Le brutal le mordit cruellement à l'oreille droite, dont il arracha une partie.

Le docteur a prescrit à M. Canivet un repos d'un mois environ. On recherche l'Italien, qui a fui.

LENS

Arrestation. — En exécution d'un extrait de jugement, les gendarmes ont arrêté Albert Ledru, 35 ans, mineur, redevable d'une peine d'un mois de prison pour bris de clôture et violences.

Agrandissement de l'hôpital. — Le Conseil d'administration de l'Hospice et la Ville de Lens ont décidé de faire procéder à des travaux d'agrandissement de l'Hospice, devenu insuffisant pour recevoir les blessés et malades qui y sollicitent leur admission

M. Lecomte, architecte à Lens, a adressé un devis s'élevant à 295.000 francs pour les travaux projetés qui comprendront : Construction : 1° d'un pavillon double avec: salle de médecine et chirurgie pour femmes et salle de chirurgie pour les hommes (septique) ; 2° Pavillon simple : chirurgie hommes (septiques) ; 3° Modification des salles d'opérations, du pavillon de chirurgie et installation d'appareils de stérilisation et lavabos.

Les nouveaux bâtiments qu'on érigera dans le jardin répondront aux exigences de l'hygiène moderne. Ils seront spacieux, bien éclairés.

Les pavillons, avec leurs motifs d'architecture décorative, trancheront agréablement sur la monotonie des bâtiments où le blanc de chaux disimule imparfaitement les attaques des intempéries subies depuis plus d'un siècle.

M. Basty, député-maire, vient d'être avisé par M. le Ministre de l'Intérieur qu'une subvention de 20.000 francs serait allouée à la ville de Lens sur les fonds provenant du pari mutuel.

LOISON-SOUS-LENS

Tamponné. — Louis Coubronne, 30 ans, demeurant à Loison-sous-Lens, avait manqué le train qui devait le transporter à la fosse N° 3 des mines de Courrières. Il longeait la voie ferrée du chemin de fer du Nord. Une machine la tamponna, l'envoya rouler dans un fossé à quelques mètres de là. On le releva avec la jambe gauche fracturée.

CARVIN

Désignation de délégués sénatoriaux. — Le Conseil municipal de Carvin s'est réuni dimanche à 10 heures et demie, pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux qui seront appelés à désigner, le 5 avril prochain, un sénateur en remplacement de M. Ringot, décédé.

Douze titulaires et trois suppléants étaient à nommer.

21 conseillers étaient présents.

Ont été élus par 21 voix chacun :

Titulaires : MM. Jubert Arthur, adjoint ; Herbaut Eugène, adjoint; Bocquet Albert, adjoint spécial de la section de Libercourt ; Cornil Alexandre; Dehay Omer; Derock Charles, Caron Sylvain; Lallez Ferdinand; Queneson Jean-Baptiste; Robert Debailleul ; Barré Emile et Nobécourt Jean-Baptiste, conseillers municipaux.

Suppléants : MM. Flament Auguslin ; Lécaille Ferdinand et Bonnier Jean-Baptiste.

M. M. Sougey, maire et conseiller général, ne figurait pas sur la liste des candidats, parce qu'il est électeur de droit.

BILLY-MONTIGNY

Elections de délégués mineurs, fosse n° 10. — Broutin, délégué sortant, 254 voix, élu ; Cotton Denis, délégué suppléant sortant, 248 voix, élu.

Droules Arthur, 116 voix ; Bourges Ferdinand, 112.

Accidents du travail. — Cousin Léon, Billy, contusion et plaie au pied droit. — Meunier Marie, Billy, plaie contuse au pouce droit. — Buysenes Ernest, Billy, contusion au cou.— Kinpinaire Dieudonné, Billy, plaie contuse au nez. — Ansart Paul, Rouvroy, contusion au pied droit. — Chavaudra Camille, Billy, plaie contuse index gauche. — Lefebvre Augustin, Billy, corps étranger dans l'œil gauche. — Delcroix Henri, Billy, contusion au genou gauche. — Hochart Chrysol, Billy, plaies contuses aux reins.— Coquelle Eugène, Billy, fracture jambe droite.

BOULOGNE

CALAIS

Le meeting des P. T. T. — Le meeting organisé par la Fédération des P. T. T. a eu lieu, dimanche, sans incident. Il était présidé par M. Malbranco, de Lille. Divers orateurs prirent successivement la parole de vant 400 personnes environ et furent très applaudis.

On n'y pensait plus. — Plusieurs personnes ayant été blessées par des épingles à chapeaux non munies de protège-pointes, les agents ont été invitée à veiller à l'observation des arrêtés pris, il y a quelque temps par le Maire, et auxquels on ne pensait d'ailleurs plus.

Redoublant de vigilance, plusieurs personnes ont été, hier, gratifiées de contraventions. Puissent-elles être salutaires à ces concitoyennes ?

La femme doit suivre son mari.... — Mme F..., née Marie B..., 33 ans, cafetière, place de Navrège, impulsive de ne pas voir rentrer son mari, se mit à sa recherche et le retrouva attablé au café F..., rue de la Cloche. Lui ayant, publiquement, reproché sa conduite, elle reçut pour cette constatation réelle autant que déplacée, un formidable coup de poing en plein visage, que lui octroya son vindicatif époux.

Mme F... s'en est plainte à dame Poite.

Le débiteur encaisse. — Eug. G..., 36 ans, journalier, rue Mollain, doit une petite somme à G..., cafetier, quai de la Loire. Comme hier, G..., passait devant l'estaminet, le patron sortit et réclama son dû au jour-lier qui lui dit d'attendre quelque temps.

Le bistro, pas content, décocha un magistral coup de poing à son débiteur qui fut atteint en plein visage.

Plainte a été portée par le journalier.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Keysaert Marguerite, rue Lequeux, cour Béca, 2 — Quivron Robert, rue de l'Hôpital, 98 — Rousé Michel, rue d'Alembert, 9 — Engels Marcel, boulevard Montebello, 196 — Guerrin André, rue Pasou, 17.

Décès. — Cuvelle Adolphe, 78 ans 1/2, veuf de Anaise Gambier, rue Henri-Kolb, 42. — Aubert Charles, 67 ans, veuf de Joséphine Mar